

Autres dénominations : Agent d'exploitation des remontées mécaniques / Agente d'exploitation des remontées mécaniques

Présentation du métier

Le / La machiniste remontées mécaniques réalise des opérations de mise en fonction, de conduite et de surveillance des installations de remontées mécaniques (téléski, téléphérique, funiculaire, ...) pour acheminer des clients sur des domaines skiables, ou en agglomération, selon les règles de sécurité des biens et des personnes.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible à partir d'un CAP/BEP en transport par câbles et remontées mécaniques, mécanique, électromécanique, ...

La pratique du ski peut être requise pour exercer en station de montagne.

La pratique d'une langue étrangère peut être demandée.

Les recrutements peuvent être ouverts sur contrats de travail saisonniers (sports d'hiver).

Compétences professionnelles

- Assister des pisteurs ou des sauveteurs pour des opérations en montagne
- Bulletin météorologique
- Contrôler la conformité d'une machine, d'une installation, ou d'un site
- Contrôler la sécurité d'une installation, d'un équipement
- Électromécanique
- Hydraulique
- Maintenir en état des zones d'embarquement/débarquement
- Manoeuvrer les systèmes des remontées mécaniques, surveiller le passage des cabines, perches et le flux des passagers
- Procédures d'entretien et de contrôle d'installation de remontées mécaniques
- Règles de fonctionnement d'une installation de remontées mécaniques
- Règles et consignes de sécurité
- Signalétique de balisage des pistes de ski
- Techniques de maintenance de remontées mécaniques
- Utiliser des outils de radiocommunication
- Utiliser un anémomètre

Savoir-être professionnels

- Avoir le sens du service
- Faire preuve de réactivité
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME N4402 - Exploitation et manœuvre des remontées mécaniques](#).